



Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux mille vingt-six et le vingt- trois du mois de septembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 28

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Chantal GUIONNET, Messieurs Guillaume SANTOS – Jean-François LAZIOSI étaient excusés et avaient donné procuration. Monsieur Jean-Christophe TRAPPY était absent.

**RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE POUR LA DELEGATION DU SERVICE
PUBLIC CASINO BARRIERE : COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER
EXERCICE 2024-2025**

VU le code général des collectivités territoriales ;

Avant le 1^{er} septembre de chaque année, le délégataire est tenu, conformément à l'article L. 1444-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de produire à la collectivité, un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité territoriale délégante, d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

PREND acte du rapport 2024-2025 du délégataire, conformément à la réglementation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 013-211300215-20260923-DEL2026155-DE
